



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 15 avril 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 avril 2021 sous la présidence de Monsieur Frédéric MARTIN Maire.

Présents : Mesdames DROT Laurence, LAFFONT-DELZENNE Dominique et Messieurs THIEBAUT Yves, MAHU Jean-Yves, BERNARD Didier, BON Pascal, CARDOT Bruno, DECAENS Vincent, LAURENT Philippe, PETIT Michel, VARLET Sébastien.

Absents excusés :

Mme DELHAYE Aurélie donnant procuration à Mme LAFFONT-DELZENNE Dominique
(Arrivée de Mme Delhaye au point n°6 de l'ordre du jour de la séance)

M. JOURQUIN Teddy donnant procuration à M. PETIT Michel

Mme BERNA Séverine donnant procuration à M. THIEBAUT Yves

I - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATIONS DES RESULTAS DE FONCTIONNEMENT

Commune

Fonctionnement :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 1 028 737,40 € auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement de l'année 2019 de 331 254. 77 € pour un total de recettes cumulé de 1 359 992.17 €.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 903 362,49 €.

Le résultat cumulé fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 456 629.68 €.

Investissement :

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 546 376,08 €.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 492 951,96 € auquel s'ajoute le déficit de l'année 2019 de 65 488.08 € pour un total de dépenses cumulé de 558 440.04 €.

Le résultat cumulé fait donc apparaître un déficit d'investissement de 12 063.96 €.

Les conditions de fonctionnement ont été satisfaisantes en 2020 et le résultat de l'exercice est conforme aux prévisions budgétaires avec un solde des restes à réaliser (opérations engagées en 2020 à réaliser sur 2021) d'un montant de 224 867.03 €.

Soit une affectation du résultat de fonctionnement de 219 698. 69 € sur le Budget primitif 2021.

$$456\,629.68 - (12\,063.96 + 224\,867.03) = 219\,698.69$$

Gendarmerie

Fonctionnement :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 61 33 7.04 €s auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement de l'année 2019 de 33 733.27 € pour un total de recettes cumulé de 95 070.31€.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 42 833.39 €.

Le résultat cumulé fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 52 236.92 €.

Investissement :

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 3 288.44 €.

Soit une affectation du résultat de fonctionnement de 48 948.48 € sur le Budget primitif 2021.

$$52\ 236.92 - 3\ 288.44 = 48\ 948.48$$

Décisions prises à l'unanimité.

II - REVERSEMENT DE L'EXCEDENT 2020 DU BUDGET DE LA GENDARMERIE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de reverser l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal de la commune.

Constatant que le compte administratif 2020 du budget annexe de la gendarmerie fait ressortir un excédent de 48 948.48 € affecté en totalité en report de fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reverser la somme de 48 948.48 € au budget principal de la commune.

III - VOTE DES TAUX

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux pour Pannée 2021 :

NATURE	TAUX en %
Taxe sur le foncier bâti	47,72
Taxe sur le foncier non bâti	20,57
Cotisation foncière des entreprises	15,26

IV - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

GENDARMERIE - BP 2021

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTE AU TITRE DU PRESENT BUDGET	110 285.00	61 336.52
RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		48 948.48
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	110 285.00	110 285.00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDIT D'INVESTISSEMENT	5 000.56	8 889.00
RESTE A REALISER		
SOLDE D'EXECUTION	3 288.44	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 289.00	
TOTAL DU BUDGET	118 574.00	118 574.00

COMMUNE – BP 2021

VUE D'ENSEMBLE	A1
----------------	----

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS	1 081 317.00	861 618.31
RESTE A REALISER		
RESULTAT REPORTE		219 698.69
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 081 317.00	1 081 317.00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS	1 143 623.40	1 380 554.39
RESTE A REALISER	1 049 132.64	824 265.61
RESULTAT REPORTE		
SOLDE D'EXECUTION	12 063.96	
TOTAL INVESTISSEMENT	2 204 820.00	2 204 820.00
TOTAL DU BUDGET	3 286 137.00	3 286 137.00

Les budgets primitifs 2021, Commune et Gendarmerie, sont votés à l'unanimité.

V - PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADICA POUR L'ENT DU 1^{ER} DEGRE

Considérant que l'ADICA, constituée en centrale d'achat, permet aux collectivités territoriales exerçant la compétence scolaire pour le premier degré (écoles maternelles, primaires et élémentaires), adhérentes et non adhérentes à l'ADICA, de bénéficier du marché régional d'Environnement Numérique de Travail attribué à Open Digital Education jusqu'au 31 août 2023 maximum,

Considérant le Règlement Intérieur de la centrale d'achat de l'ADICA et son barème de tarification pour la prestation d'ENT, adoptés par délibération du Conseil d'Administration de l'ADICA du 2 juillet 2019,

Considérant le projet de convention, et son annexe financière, proposés par l'ADICA Conformément aux conditions précitées, pour bénéficier du déploiement de l'ENT régional, Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA pour le déploiement de l'ENT régional.

VI - TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA CCVO

Par délibération en date du 29 mars 2021, la Communauté de Communes du Val de l'Oise a décidé d'ajouter au titre de ses compétences la compétence « Mobilité - Autorité Organisatrice de Mobilité

Ce transfert de compétence doit être entériné par les communes selon les règles prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur cette extension de compétences, dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population.

Le délai imparti à la commune pour délibérer est de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de la CCVO.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} – D'approuver le transfert de la compétence de la compétence « Mobilité - Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) » à la Communauté de Communes du Val de l'Oise

Article 2 - De charger Le Maire de transmettre pour contrôle de légalité la présente délibération à Monsieur le Préfet et de la notifier à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de l'Oise.

VII - PRET RELAIS

Le Maire rappelle à l'assemblée que pour les besoins de financement des travaux d'extension du groupe scolaire, il est opportun de recourir à un prêt relais (avance du remboursement de TVA) d'un montant de 290 000.00 €.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 2 290 000 €
Durée du contrat de prêt : 3 ans
Objet du contrat de prêt : Préfinancement de subventions

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 27 Novembre 2023

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 290 000 €
Versement des fonds : 1^{er} mai 2021
Taux d'intérêt annuel : fixe à 0.59%
Base de calcul des intérêts : 30/360
Echéance d'intérêts : périodicité trimestrielle
Remboursement du capital : in fine

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires.

Commission :

Commission d'engagement : 1 435 €, soit 0.15% du montant du contrat de prêt-relais.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessous, à intervenir avec la Banque Postale et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

1) Terrain Multisports :

Suite à l'installation du city stade, des travaux complémentaires vont être réalisés (des devis sont en cours).

2) Maison de santé :

La construction se poursuit et une réunion de chantier a lieu les vendredis matins. Pour l'instant, la CCVO annonce la présence de deux dentistes, d'infirmières, d'un sophrologue, de deux médecins et de kinésithérapeutes.

3) Terrain à vendre :

Une proposition de vente de la parcelle B46 d'une surface de 1434 m², sise rue Bernard Testart, a été annoncée en mairie. Cette parcelle est voisine à l'ADERMAS. Une réflexion est en cours avec le Président de l'association afin de déterminer les éventuelles possibilités d'utilisation de ce terrain.

4) Vente de Produits locaux :

Installation sur la place de la mairie de « Lapoirendeux », tous les lundis à partir de 15 heures courant mai, pour la vente de produits locaux façon « Click and Collect ».

5) Economie d'énergie :

Une opération de calorifugeage a été proposée pour les bâtiments publics de la commune, un devis sera remis et présenté lors de la prochaine séance.

6) Logements communaux :

12 Rue Bernard TETART : un appartement se libère au 1^{er} juillet prochain

33 Rue Georges Clemenceau : le local des infirmières se libère au le 1^{er} novembre prochain (celles-ci s'installant au sein de la maison de santé, la date de départ peut varier en fonction de l'avancement de la construction).

7) Deuxième tranche du lotissement :

Cette prochaine tranche et le problème d'écoulement des eaux sur cette zone sont à l'étude.

8) Résidence pour personnes âgées :

Un rendez-vous avec l'OPAL est prévu ce mardi 20 avril pour une étude de faisabilité.

9) Programme de recensement des ponts communaux :

Un recensement des ponts communaux sera effectué par les services du Département afin d'en évaluer leur état.

10) Sentier de promenade :

Monsieur Philippe LAURENT est chargé de poursuivre ses recherches quant à la faisabilité d'une sente reliant l'entrée de l'ancienne usine et les abords de l'étang